



Avis aux termes de l'article 12

Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle

Nom du produit : Bioherbicide technique Scotts EcoSense Weed-B-Gon
Numéro d'homologation : 30133
N° de la demande : 2009-4790
N° de document de l'ARLA : 2599295

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de l'homologation conditionnelle prenant fin le 31 décembre 2014 et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) au plus tard le **1^{er} septembre 2014**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

PARTIE M2 CARACTÉRISATION ET ANALYSE DU PRODUIT

CODO : M2.8
Titre : Méthodes de fabrication et assurance de la qualité
Précisions : **Confirmation du processus de fabrication dans l'installation définitive de production commerciale.**

CODO : M2.9.2
Titre : Estimation de l'efficacité et garantie du produit
Précisions : **Analyse de l'efficacité dans cinq lots de production à grande échelle provenant du site de fabrication proposé.**

CODO : M2.10.2
Titre : Analyse des contaminants microbiens
Précisions : **Analyse de la contamination microbienne dans cinq lots de production à grande échelle provenant du site de fabrication proposé.**